



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 3 AVRIL 2026**

*Convocation du 30 mars 2026 par M. Arthur PALMIERI, maire*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Gérard CHAPELLE, Eliane CHESSA, Caroline DUBOIS, Stéphanie LIS, Anthony MEYSSONNIER, David MONATTE, Arthur PALMIERI, Claudine RICOUX, Jean-Yves ROUX et David SAINTENAC

***Etait excusé :*** M. Philippe RITTER, ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves ROUX

***Secrétaire de séance :*** Mme Stéphanie LIS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**Nombre de conseillers en exercice :** 11

**Nombre de conseillers présents :** 10

**Nombre de conseillers votants :** 11

**Nombre de pouvoirs :** 1

**Suffrages exprimés :** 11

**POUR :** 11

**CONTRE :** 0

**ABSTENTION :** 0

**DELIBERATION 2026-24 – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-1-1 et R 1111-1-A et suivants ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Le Maire expose qu'il appartient à la commune de désigner un référent déontologue. Celui-ci peut être consulté par tout élu local pour lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- désigner Monsieur André Frédéric DELAY en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal ;
- préciser les modalités de saisine, à savoir que le référent déontologue pour être saisie par voie écrite à l'adresse de la Mairie – 1 place de la Mairie 43270 MONLET. Le courrier devra être cacheté et porter la mention "confidentiel". Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse ;

- fixer la rémunération du référent par la commune conformément aux textes en vigueur.

Fait et délibéré à Monlet, le 3 avril 2026

la Secrétaire de séance,



Stéphanie LIS

le Maire,



Arthur PALMIERI